

Conseil communal de la commune déléguée de Saint Georges de Montaigu du 17 juin 2025

Nom et prénom	Présent	Absent représenté	A donné pouvoir à	Absent excusé
BOUTIN Didier	☐	☒	Eric HERVOUET	☐
BREMOND Guy	☒	☐		☐
CHUPIN Anne-Cécile	☐	☐		☒
GILBERT Virginie	☒	☐		☐
HERVOUET Eric	☒	☐		☐
PAVAGEAU Laëtitia	☐	☒	Virginie GILBERT	☐
PIVETEAU Hubert	☐	☐		☒
PELLETIER-CARNUS Laurence	☐	☐		☒
ROGER Richard	☐	☐		☐
Assistait également à la réunion				

Monsieur Éric HERVOUET a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil délégué précédent

☒ à l'unanimité

OU Par ... voix pour, voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles :

VIE LOCALE, CULTURELLE ET SPORTIVE

1 – Convention de partenariat et d'objectifs avec l'association AX STG

La Ville de Montaigu-Vendée soutient et accompagne l'Association AX STG dans la réalisation du Championnat de France d'Autocross 2025.

Le soutien apporté par la ville prend différentes formes (*subvention, prêt de matériel, de véhicules, entretien du circuit, prestations diverses, locations, communication, etc.*) qu'il convient de détailler dans une convention de partenariat et d'objectifs.

En effet, l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, conformément à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée, lorsque la subvention réellement versée et/ou les subventions en nature excèdent le montant de 23 000 € (décret n°2001-495 du 6 juin 2001).

Cette convention déclinera également les obligations de l'association et les contreparties attendues.

Les membres du Conseil municipal seront donc invités à approuver les termes de la convention de partenariat et d'objectifs avec l'Association AX STG et à autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

☒ à l'unanimité

OU Par ... voix pour, voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles :

ENVIRONNEMENT, MOBILITÉS ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1 – Cession foncière – La Brachetière

Monsieur Sébastien FOUILLEN souhaite se porter acquéreur d'une parcelle de taillis jouxtant sa propriété, appartenant à la commune au lieu-dit la Brachetière - commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, et cadastrée 217 section AL numéro 24 d'une surface de 220 m².

Sachant que cette dernière se situe en zones N et A au PLUi, les membres du Conseil municipal seront invités à céder à Monsieur Sébastien FOUILLEN cette parcelle au prix de 1 € le m², soit 220 € conformément à l'avis du domaine.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

☒ à l'unanimité

OU Par ... voix pour, voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles :

2 – Cession foncière – Chemin de la Prison

Monsieur et Madame BLANLOEIL Christophe souhaitent se porter acquéreur de deux parcelles de terrain à bâtir, appartenant à la commune, situées Chemin de la Prison - commune déléguée de Saint Georges de Montaigu, cadastrées 217 section AH numéros 566 et 567 d'une surface totale de 519 m².

Ces parcelles se situent dans un secteur à dominante pavillonnaire (UCA au PLUi), les membres du Conseil municipal seront invités à céder à Monsieur et Madame BLANLOEIL Christophe ces deux parcelles au prix de 100€ le m², soit un prix total de 51 900 € conformément à l'avis du domaine et à mettre en place une servitude de tréfonds puisque les deux parcelles sont traversées par un réseau public de collecte des eaux usées et des eaux pluviales.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

☒ à l'unanimité

OU Par ... voix pour, voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles :

3 – Déclassement du domaine public – Immeuble Rue St Martin et Cession foncière

L'un des immeubles cédés de la rue St Martin, commune déléguée de Saint Georges de Montaigu, par délibération du conseil municipal n° DEL20250304_20 en date 4 mars 2025 doit être déclassé du domaine public du fait que cet immeuble ait accueilli des locaux scolaires maternels avant 2008.

Par délibération en date du 25 mars 2010, le Conseil municipal de la commune de Saint Georges de Montaigu avait approuvé la désaffectation des locaux communaux qui abritaient l'école maternelle publique, 7 rue St Martin. Les membres du Conseil municipal seront donc amenés à poursuivre la démarche en déclassant du domaine public cet immeuble préalablement à son aliénation

Le Conseil municipal sera également invité à reprendre la décision de la cession aux conditions telles que précédemment approuvées par le conseil municipal en date du 4 mars 2025 au profit de la SCI PATRIMMA moyennant le prix principal de 500 000,00 €.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE☒ à l'unanimité

OU Par ... voix pour, voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles :**ESPACES PUBLICS ET MOYENS TECHNIQUES****1 – Convention SyDEV n°2025.ECL.0304 – Travaux de rénovation d'éclairage suite à une visite d'octobre 2022 – Parking salle Dolia**

Dans le cadre de la réalisation de travaux de rénovation d'éclairage suite à une visite d'octobre 2022, liés à la fourniture, pose et raccordement d'une borne SEVEN sur le parking de la salle Dolia, sur la commune déléguée de Saint Georges de Montaigu, le Président du SyDEV a fait parvenir la convention n°2025.ECL.0304.

La Ville de Montaigu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 3 890,00 €, qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage public					
Rénovation	7 780,00	9 336,00	7 780,00	50,00%	3 890,00
TOTAL PARTICIPATION					3 890,00

Les membres du Conseil municipal seront invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE☒ à l'unanimité

OU Par ... voix pour, voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles :**2 - Point d'avancement des travaux d'investissements retenus dans le cadre des enveloppes budgétaires 2025 voirie, bâtiments et espaces verts**

Le Conseil municipal a voté le budget prévisionnel 2025 lors de sa séance en décembre 2024. Ce vote anticipé inclut les principaux investissements financés par des autorisations de programme sans entrer dans le détail des travaux de moindre envergure.

Suite aux différentes commissions thématiques qui se sont déroulées en janvier, une présentation des investissements prévus pour 2025 sur la commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu en matière de voirie, espaces verts et bâtiments sera réalisée.

Le conseil communal a pris note de cette information.**Observations éventuelles****INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Le 06 juillet 2025 : Apéro Concert à la Maison De La Rivière (Les Estivales de la Rivière)

Auto-Cross du 19 au 20 juillet 2025

Electro Dub le 25 et 26 juillet 2025

Supercross le 23 août 2025